

2015-2016

casfaa canadian association of student financial aid administrators
acrafe association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants

Positions sur les politiques



Préparé par :
Cara Piperni, présidente de l'ACRAFE et
Shelley Clayton, ancienne présidente de l'ACRAFE

Positions sur les politiques de l'Association canadienne des responsables de l'aide financière aux étudiants (ACFAFE) pour 2015/2016

L'ACRAFE a cerné trois grands problèmes qui affectent directement l'accès aux Canadiens et aux Canadiennes à l'éducation et à l'éducation permanente. Le premier est **l'écart grandissant entre les besoins des étudiants et les aides gouvernementales disponibles**, c'est-à-dire les « besoins non comblés ». Le deuxième tient à la **nature complexe de l'infrastructure actuelle de la prestation de prêts aux étudiants**. Le troisième est le **manque de connaissances financières** qui entravent les étudiants dans la poursuite de leurs études ou de leurs carrières.

L'ACRAFE croit que les recommandations qui suivent amélioreront le Programme canadien de prêts aux étudiants et assureront aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de participer à la prospérité du pays en menant à bien des études postsecondaires. Ci-dessous se trouve un résumé des recommandations, suivi par des explications plus détaillées.

Recommandation 1A	Relever la limite hebdomadaire de l'aide assurée par le Programme canadien de prêts aux étudiants
Recommandation 1B	Relever la limite hebdomadaire à vie pour permettre aux étudiants de mener à bien des programmes de cycles supérieurs et de doctorat
Recommandation 2	Établir un programme travail-études national pour les étudiants
Recommandation 3	Envisager la création d'un programme de prêt parental non subventionné pour les études postsecondaires
Recommandation 4	Fournir un portail complet incluant de l'information concernant les prêteurs, les montants et le statut de toute aide financière aux étudiants gouvernementale remise à chaque étudiant, aux niveaux fédéral et provincial
Recommandation 5	Réduire les taux d'intérêt sur les prêts canadiens aux étudiants
Recommandation 6	Rétablir l'exonération des intérêts sur les prêts fédéraux durant les six (6) mois suivant l'obtention du diplôme
Recommandation 7	Revoir les crédits d'impôt pour études et envisager de réaffecter ces fonds à des programmes éprouvés qui viennent en aide aux étudiants dans le besoin et aux groupes sous-représentés
Recommandation 8A	Augmenter la portion de la subvention du PCPÉ à temps partiel
Recommandation 8B	Étudier les tendances en matière de prestation de programmes pour s'assurer que le programme de prêts aux étudiants à temps partiel facilite l'accès le plus large et le plus approprié possible aux étudiants qui ont un besoin financier
Recommandation 9	Éliminer le changement de politique pour reconnaître que les coûts associés aux soins pour les enfants à charge ne disparaissent pas quand les enfants ont 12 ans
Recommandation 10	Exempter les bourses institutionnelles basées sur le besoin financier

Recommandation 11	Améliorer l'accès aux études en développant un programme canadien de subventions pour les étudiants autochtones
Recommandation 12	Continuer à renforcer la stratégie nationale sur la littératie financière
Recommandation 13	Étudier des occasions d'apprentissage par l'expérience, nouvelles et émergentes, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles en matière d'accès à l'éducation pour les étudiants ayant un besoin financier

Montants hebdomadaires maximums

Selon le Rapport actuariel du Programme canadien de prêts aux étudiants de juillet 2011, on prévoit que le pourcentage d'étudiants à la limite du prêt passera de 29 % en 2010-2011 à 31 % en 2011-2012, grâce au nouveau Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE). Cependant, on s'attend à ce que ce pourcentage augmente jusqu'à atteindre 82,6 % en 2035-2036.

Le rapport précité prévoit également que les droits de scolarité moyens passeront de 6 500 \$ à 19 900 \$ durant la même période. Il apparaît donc clairement que l'accessibilité aux études postsecondaires sera compromise à moins que des mesures ne viennent accroître l'aide accessible aux étudiants et stopper l'érosion qui mine le PCPÉ.

Recommandation 1A

Relever la limite hebdomadaire de l'aide assurée par le Programme canadien de prêts aux étudiants en vertu d'une formule d'indexation annuelle ou au minimum que les limites maximales de l'aide financière soient revues tous les trois ans.

Recommandation 1B

Relever la limite hebdomadaire à vie pour permettre aux étudiants de mener à bien des programmes de cycles supérieurs et de doctorat. L'augmentation proposée de la limite hebdomadaire à vie ne devrait pas entraîner de difficultés financières excessives pour les étudiants.

Programme travail-études du Canada pour les étudiants

Certaines provinces, et beaucoup d'établissements ont créé des programmes travail-études afin d'offrir, sur leur campus, de meilleures possibilités d'emploi aux étudiants qui ont des besoins financiers. De tels programmes sont très intéressants, car ils offrent aux étudiants une importante source de revenus, souvent grâce à des emplois qui ont un rapport avec leur orientation professionnelle future et qui sont offerts dans un environnement axé sur la réussite scolaire.

Recommandation 2

Établir un programme national travail-études pour les étudiants. Se reporter au document ci-joint détaillant la proposition du « Programme travail-études du Canada pour les étudiants ».

Programme de prêt parental non subventionné

C'est souvent faute de moyens, et non par manque de volonté, que les parents n'apportent pas le niveau de contribution financière qui est calculé dans l'évaluation du besoin financier des étudiants. Nombreux sont ceux qui n'ont pas accumulé les économies nécessaires pour soutenir leurs enfants tout au long de leurs programmes d'études. Pour aider les parents qui se retrouvent dans cette situation, d'autres moyens d'assurer la contribution parentale attendue seraient pertinents.

Recommandation 3

Considérer la création d'un programme de prêt parental non subventionné pour les études postsecondaires.

Portail sur les prêts aux étudiants

Depuis dix ans, le Programme canadien de prêts aux étudiants et les programmes de prêt provinciaux ont subi d'importantes réorientations de politiques, de sorte que beaucoup d'étudiants sont aujourd'hui titulaires de prêts de différents types, consentis par différents prêteurs. En plus des prêts consentis en vertu des programmes de prêts garantis et à risques partagés par un ou plusieurs établissements bancaires, certains étudiants ont aussi obtenu des prêts directs et des prêts harmonisés dans un Centre de service national de prêts aux étudiants, ainsi que des prêts consentis par des prêteurs directs ou des établissements bancaires en vertu de programmes provinciaux.

Cette situation complexe au sujet des prêts est souvent très confuse et les étudiants, autant que le personnel des services d'aide financière des établissements d'enseignement postsecondaire, ont de la difficulté à obtenir l'information sur la dette totale auprès de chaque prêteur, en particulier lorsque les étudiants effectuent un transfert d'établissement d'enseignement.

Les étudiants peuvent facilement se retrouver en situation de défaut de paiement auprès d'un ou de plusieurs prêteurs lorsque ces derniers ne sont pas informés du statut à temps plein des étudiants, ce qui entraîne des frais d'intérêt indus et compromet les possibilités de financement futur.

Recommandation 4

S'assurer qu'un portail unique fournisse de l'information essentielle et complète concernant les prêteurs, les montants et le statut de toute aide financière aux étudiants gouvernementale remise à chaque étudiant, aux niveaux fédéral et provincial. Cette base de données devrait être accessible aussi bien aux étudiants qu'au personnel d'aide financière aux étudiants dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Nous saluons l'excellent travail accompli dans ce domaine par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et nous espérons que ce travail continuera d'être une priorité.

Taux d'intérêt sur les prêts d'études canadiens

Les Canadiens et les Canadiennes qui commencent à rembourser leur prêt d'études canadien ont actuellement le choix entre deux taux d'intérêt : le taux préférentiel majoré de 2,5 % (taux variable) et le taux préférentiel majoré de 5 % (taux fixe). Les étudiants qui doivent contracter des prêts pour poursuivre leurs études devraient être traités comme des clients privilégiés — leurs prêts ne sont pas destinés à la consommation, mais comme des placements en « capital humain », ce qui représente à la fois un investissement pour la personne et également un investissement nécessaire au développement économique futur du pays. Puisque le Programme canadien de prêts aux étudiants consent désormais des prêts directs aux étudiants, les frais

administratifs devraient être moins élevés que ceux des trente-cinq premières années du PCPE, lorsque des prêts « garantis » et des prêts « à risques partagés » étaient financés par le gouvernement et transférés aux banques et à d'autres types d'établissements financiers. Et ce sont les étudiants qui devraient bénéficier des économies réalisées.

Les taux d'intérêt exigés sur beaucoup de prêts étudiants provinciaux sont beaucoup moins élevés que ceux du PCPE. Ainsi, en Ontario, le taux variable correspond au taux préférentiel majoré de 1 %, en Saskatchewan et au Manitoba, il est égal au taux préférentiel, au Québec, il est au taux préférentiel majoré de 0,5 %, en Alberta, le taux est soit un taux préférentiel variable ou un taux fixe correspondant au taux préférentiel majoré de 2 % et à Terre-Neuve et Labrador, l'ÎPE et la Nouvelle-Écosse, les prêts provinciaux sont exempts d'intérêt.

Recommandation 5

Réduire le taux d'intérêt sur le remboursement du prêt d'études canadien afin qu'il ne dépasse pas le taux préférentiel.

Rétablissement de l'exonération d'intérêts sur les prêts fédéraux durant les six (6) mois suivant l'obtention du diplôme

Une question nécessitant un examen plus approfondi est le rétablissement de l'exonération d'intérêts sur les prêts fédéraux durant les six (6) mois suivant l'obtention du diplôme. Le rétablissement de cette mesure (en remplacement d'un délai de grâce) permettrait aux étudiants de démarrer leur carrière et de s'établir dans leur vie personnelle avant d'entamer le remboursement de leurs prêts.

Recommandation 6

Rétablir l'exonération d'intérêts sur les prêts fédéraux durant les six (6) mois suivant l'obtention du diplôme.

Mesures fiscales d'appui à l'éducation

Le gouvernement a affecté de plus en plus d'argent à l'aide aux étudiants au moyen de mesures fiscales comme les exemptions pour les prêts et les bourses, les crédits d'impôt pour frais de scolarité, les allocations accordées pour chaque mois d'inscription à temps plein à un programme d'études et les contributions aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Ces crédits d'impôt sont accordés presque entièrement sans égard aux besoins financiers et bénéficient de façon disproportionnée aux familles à revenu plus élevé. Comme moyen d'accéder au système d'éducation postsecondaire, ils sont peu utiles aux étudiants dont le besoin est élevé et aux groupes sous-représentés (étudiants issus de familles à faible revenu, étudiants handicapés, étudiants autochtones, étudiants adultes). L'ACRAFE pense que les formes éprouvées d'aide financière accessible grâce à un processus de demande simple, en vertu duquel les fonds sont versés au moment où les dépenses sont engagées, constituent le moyen le plus efficace d'utiliser l'argent des contribuables.

Recommandation 7

Revoir les crédits d'impôt pour études et considérer sérieusement de réaffecter une partie de ces fonds à des programmes éprouvés qui viennent en aide aux étudiants dans le besoin et aux

groupes sous-représentés. En outre, fournir une aide aux parents et aux étudiants pour s'assurer que les cotisations à un REEE ne sont pas injustement ciblées par les pratiques de l'industrie.

Prêt d'études à temps partiel

L'ACRAFE applaudit l'augmentation du prêt aux études à temps partiel, ainsi que l'abolition des frais d'intérêt pendant les études. Cependant, nous sommes toujours préoccupés par le fait que la partie subvention reste bloquée à 1,200 \$. La politique du PCPE devrait également être révisée en ce qui concerne l'admissibilité aux programmes d'études (actuellement seuls les étudiants à temps plein sont admissibles à du financement). Les modes d'accès à l'EPS a changé au fil des années pour tenter d'accommoder le nouveau profil démographique des étudiants (p. ex. : étudiants adultes) et de créer plus de flexibilité pour l'accès aux étudiants. Les modes d'accès non traditionnels ont rendu certains étudiants incapables d'accéder à des prêts. Ces cas de figure incluent les programmes uniquement à temps partiel, ainsi que certains programmes structurés de telle façon que certaines sessions ne sont pas considérées comme une charge de cours à temps plein.

Recommandation 8A

Augmenter la portion de la subvention de ce programme en relation directe avec l'augmentation des prêts. Comme la partie prêt a augmenté de 40 %, l'ACRAFE recommande une augmentation égale pour la subvention.

Recommandation 8B

Étudier les tendances en matière de prestation de programmes pour s'assurer que le programme de prêts aux étudiants à temps partiel facilite un accès aussi large et approprié que possible aux étudiants ayant des besoins financiers.

Étudiants ayant des personnes à charge

Pour l'année 2014/2015, les dépenses additionnelles pour les enfants à charge étaient limitées aux enfants âgés de 12 ans et moins. Auparavant, la formule de calcul du besoin évalué calculait du financement pour les enfants à charge jusqu'à l'âge de 18 ans.

Recommandation 9

L'ACRAFE recommande que ce changement de politique soit renversé, car nous devons reconnaître que les coûts associés aux soins pour les enfants à charge ne cessent pas d'exister lorsqu'ils atteignent 12 ans, âge où ils sont légalement en mesure de s'occuper d'eux-mêmes à la maison.

Bourses institutionnelles basées sur le besoin financier

Le Budget de 2015 a annoncé l'élimination du revenu d'emploi pendant les études de l'évaluation du besoin financier du Programme canadien de prêts aux étudiants. L'ACRAFE félicite le gouvernement d'avoir éliminé les sanctions financières pour les étudiants qui travaillent pendant leurs études, car par cette décision, le gouvernement reconnaît que la majorité d'entre eux le font pour répondre à des besoins non comblés. Nous recommandons que le gouvernement fédéral aille plus loin dans son soutien aux étudiants en élargissant ce concept à l'**exemption des bourses institutionnelles basées sur le besoin financier**.

Actuellement, le gouvernement prend en considération toutes les bourses basées sur le mérite et le besoin financier dépassant 1,800 \$. Les établissements d'enseignement qui travaillent sans relâche pour aider les étudiants ayant un besoin financier non comblé (après avoir examiné l'aide du gouvernement et les autres ressources) sont présentement confrontés

à une mesure dissuasive : dépasser ce seuil signifie que leur financement pourrait remplacer l'aide du gouvernement au lieu de s'y ajouter.

Recommandation 10

Nous demandons au gouvernement d'éliminer les bourses institutionnelles basées sur le besoin financier de l'évaluation du Programme canadien de prêts aux étudiants, afin que les étudiants ayant des besoins financiers exceptionnels soient mieux soutenus tout au long de leur expérience éducative.

Ressources pour les étudiants autochtones

L'ACRAFE reconnaît que des les étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis sont pris en charge par le Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaires (PSENP) des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le rapport 2011 de la vérificatrice générale du Canada indique que le PSENP ne fournit pas aux étudiants admissibles un accès équitable au financement à l'enseignement postsecondaire. Offrir des subventions de soutien pédagogique et technologique permettrait aux apprenants autochtones de réussir leur programme d'EPS choisi menant à un emploi durable. Il faut un engagement à élever les taux de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis au niveau des moyennes nationales.

Recommandation 11

L'ACRAFE salue les efforts du gouvernement fédéral pour son investissement de 248,5 M\$ sur cinq ans dans les programmes axés sur marché du travail pour les Autochtones, visant à soutenir une main-d'œuvre autochtone qualifiée et motivée. L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral continue à jouer un rôle prépondérant dans l'amélioration de l'accès en développant un Programme canadien de subventions pour les étudiants autochtones. Cette subvention aux étudiants canadienne aidera à fournir un soutien financier supplémentaire pour aider les apprenants autochtones à réussir leurs études postsecondaires.

Continuer à accroître la sensibilisation à la littératie financière

L'ACRAFE salue le bon travail effectué par la nomination de Jane Rooney, première personne responsable de la littératie financière au Canada, en avril 2014. Nous sommes heureux que le gouvernement du Canada développe une stratégie nationale pour une littératie financière qui est inclusive, pertinente et accessible à tous les Canadiens. Nous avons hâte de lire le rapport complet de la stratégie nationale sur la littératie financière, dont la publication est prévue en 2015.

Recommandation 12

L'ACRAFE recommande que le gouvernement fédéral continue de poursuivre son excellent travail de stratégie nationale sur la littératie financière pour s'assurer qu'il y ait des programmes efficaces disponibles à tous les niveaux d'éducation, à partir du préscolaire/secondaire et tout au long de la vie. La littératie financière est un processus de toute une vie qui nécessite de la formation et de l'information à tous les niveaux du cycle de la vie.

Reconnaissance des occasions d'apprentissage par l'expérience

Plus de la moitié des étudiants de premier cycle universitaire bénéficient d'une expérience de stage ou de travail dans le cadre d'un programme Coop avant l'obtention de leur diplôme. Le nombre d'étudiants universitaires qui participent à des programmes Coop a augmenté de 25 % dans les sept dernières années. Source : d'après des données de l'Association canadienne de

Recommandation 13

Étudier les occasions d'apprentissage par l'expérience, nouvelles et émergentes, qui sont développées au sein des programmes de l'EPS, afin de contrer les obstacles en matière d'accès à l'éducation pour les étudiants ayant un besoin financier.

Respectueusement soumis,



Présidente de l'ACRAFE

Cara Piperni
Directrice, Bourses et aide financière,
Services aux étudiants
Université McGill
Pavillon Brown (Services aux étudiants)
Bureau 3200, 3600, rue McTavish
Montréal QC H3A 0G3
Téléphone : 514-398-2512
Télécopieur : 514-398-7352
Courriel : cara.piperni@mcgill.ca



Ancienne présidente

Shelley Clayton
Directrice, Bureau de l'aide financière
Université du Nouveau-Brunswick
Campus de Fredericton
Centre de services aux étudiants C.C. Jones
26 Bailey Drive
Fredericton NB E3B 5A3
Téléphone : 506-453-4796
Télécopieur : 506-453-5020
Courriel : clayton@unb